

département
JAZZ



L'ADMISSION
AU SEIN DU
DÉPARTEMENT JAZZ



Conservatoire
Claude Debussy
222 rue de Courcelles
75017 Paris
01 47 64 98 99

Les
conservatoires
de Paris

L'ADMISSION DANS LE DEPARTEMENT JAZZ

Prérequis : les candidats doivent déjà pratiquer un instrument ou pratiquer le chant. Un niveau de fin de 2nd cycle est requis pour les étudiants venant du classique, ou une pratique continue de plusieurs années pour les autodidactes.

L'admission au sein du cursus jazz se fait sur audition, devant l'ensemble des professeurs du département.

Il est nécessaire de **se pré-inscrire à l'audition sur le portail web du conservatoire durant l'été précédant la rentrée**.

Une convocation est alors envoyée par mail dans la semaine précédant l'audition, qui a lieu début septembre.

Le candidat doit préparer deux morceaux de son choix, choisis dans le répertoire des standards de jazz, et apporter les partitions en 3 exemplaires.

Il jouera/chantera un des morceaux, au choix du jury, **accompagné par les professeurs**.

Il devra donner le départ, jouer la mélodie par cœur, et improviser, même sommairement, sur la trame harmonique.

Pour les instruments accompagnateurs, il devra aussi accompagner un soliste.

Les candidats admis à l'issue de l'audition sont convoqués ultérieurement (seulement quelques jours après) pour des **tests de FM Jazz et Harmonie Jazz**, ceci afin de déterminer leur niveau et leur proposer un cours adapté à celui-ci.